



# PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Particuliers

## SÉCHERESSE ALERTE dans le Morbihan RENFORCÉE



Depuis le début de l'année 2022, le département du Morbihan connaît un déficit hydrique de 40 % environ. En application de l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse signé le 18 mars 2022, le Morbihan est placé en état d'alerte renforcée à compter du 28 juillet 2022. Les bassins versants de la Sarre, de l'Yvel et l'Île de Groix sont placés en crise sécheresse.

Elément marquant, le département du Morbihan a entamé cette année la consommation de ses réserves d'eau un mois avant la date habituelle des années passées.

Compte tenu de cette situation et afin de préserver la ressource en eau, le préfet du Morbihan demande aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités, et plus généralement aux usagers, d'adopter un comportement quotidien solidaire de la ressource en eau.

### Exemples de mesures à appliquer par les particuliers

à compter du 29 juillet 2022 dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2022



Interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h



Interdiction de nettoyer les façades, murs, toits, terrasses...



Interdiction d'arroser les espaces verts, pelouses et jardins non potagers



Interdiction de remplir ou de mettre à niveau les plans d'eau



Interdiction de remplir les piscines y compris hors sol sauf 1<sup>ère</sup> mise en eau des piscines enterrées



Interdiction de nettoyer les véhicules et les bateaux sauf dans les stations de lavage professionnelles disposant d'un recyclage

Soyons  
écocitoyens  
Préservons  
la ressource  
en eau !

Retrouvez plus d'informations et l'arrêté sur  
[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)